

L'accès des réfugiés à la formation professionnelle

L'Agenda Intégration Suisse (AIS):
un tournant?

Qui bénéficie des prestations de l'AIS ?

Tous les titulaires des permis ayant obtenus une décision de protection du Secrétariat d'Etat aux Migrations séjournant à Genève, à partir du : 01.05.2019

Pour les permis suivants :

B Les réfugiés reconnus – permis B

F Les réfugiés admis à titre provisoire – permis F

F Les personnes admises à titre provisoire – permis F

Volumétrie AIS pour la Suisse

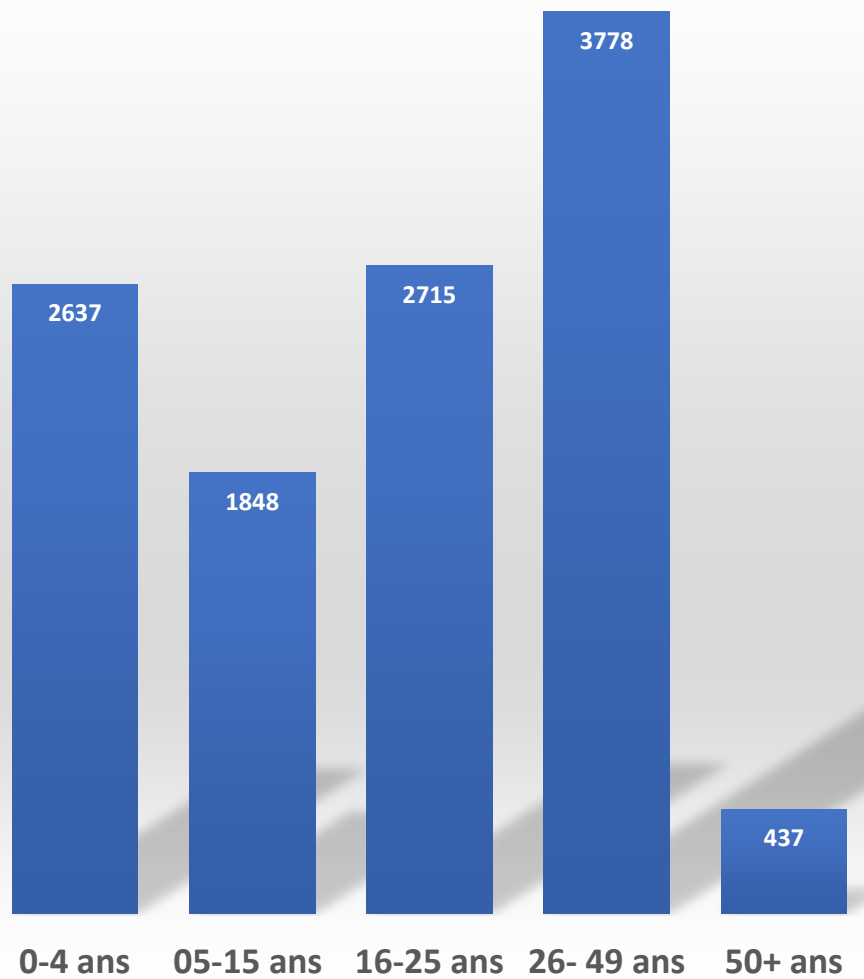
5.3 Volume de référence

Le chapitre 3 (Objectifs) énumère les groupes cibles des cinq modules d'encouragement (volume de référence selon les groupes d'âges). En résumé, ces groupes cibles (tranches d'âges) peuvent être représentés, pour les cinq années précédentes, comme suit :

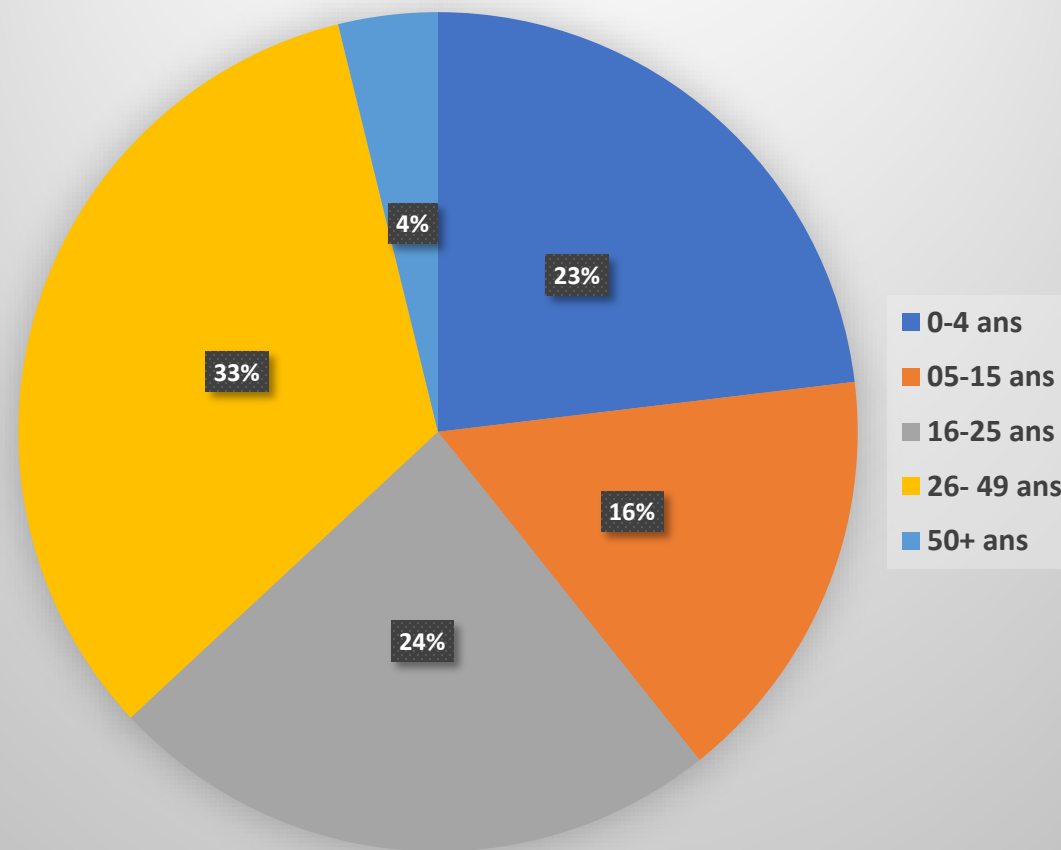
Nouveaux réfugiés reconnus et nouvelles personnes admises à titre provisoire, par année⁴⁰

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2012-16
00 - 04	1487	1769	2830	2759	2988	2367
05 - 15	765	1303	2472	2393	2308	1848
16 - 25	708	1169	3441	3849	4408	2715
26 - 49	1482	2188	6249	5111	3859	3778
50+	146	238	728	663	412	437
TOTAL	4588	6667	15 720	14 775	13 975	11 145
Hypothèse						11 000

volumétrie annuelle selon les tranches d'âge



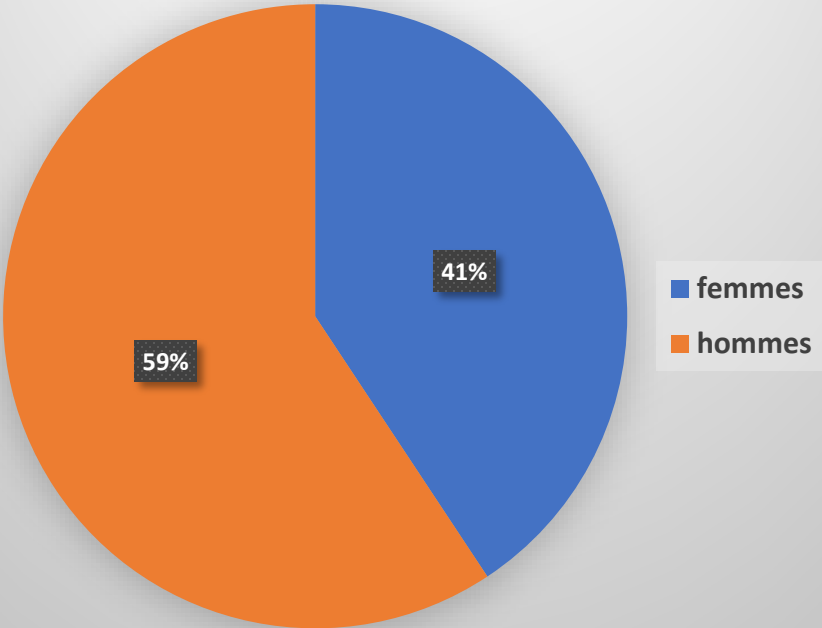
% tranches d'âge



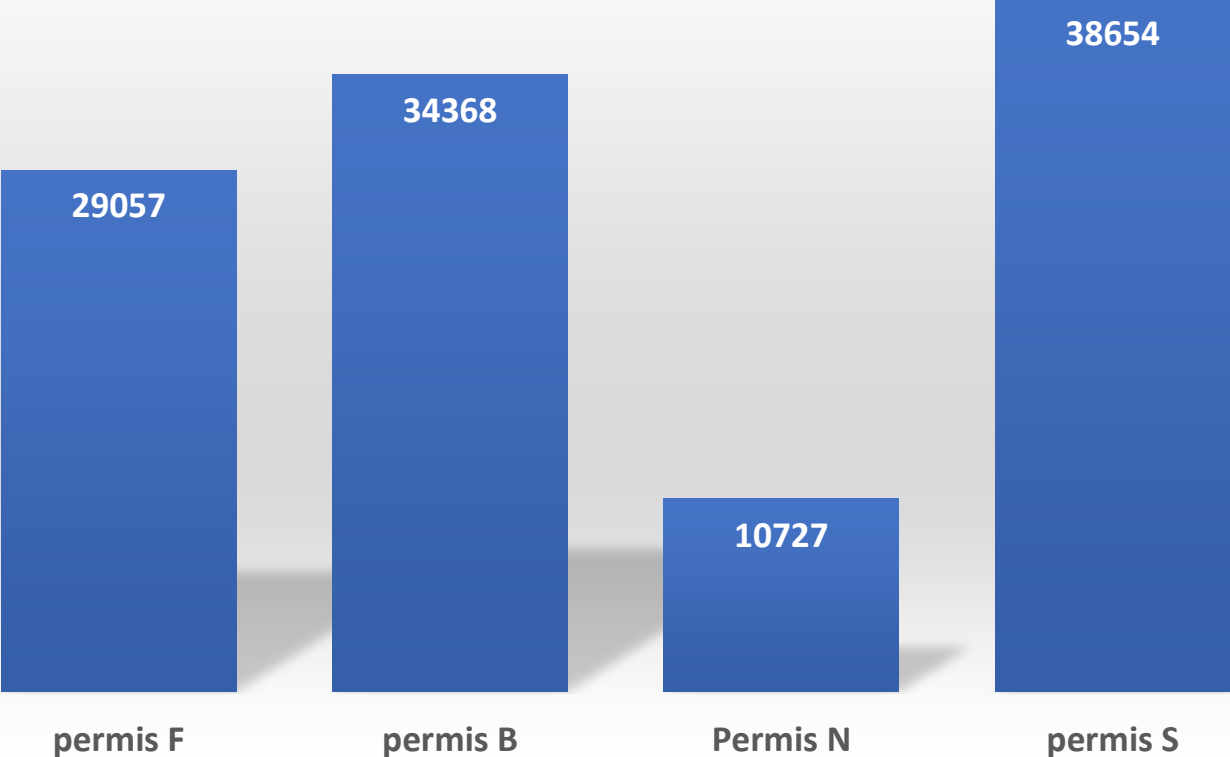
Taux de personnes actives et en emplois, selon permis

	Total	En âges de travailler	En emploi	%
permis F	44'779	29'057	13'761	47.4
permis B	56'991	34'368	14'230	41.4
Permis N	15'551	10'727	324	3.0
permis S	65'117	38'654	5'833	15.00

% selon genre Permis F et B



population active selon le permis

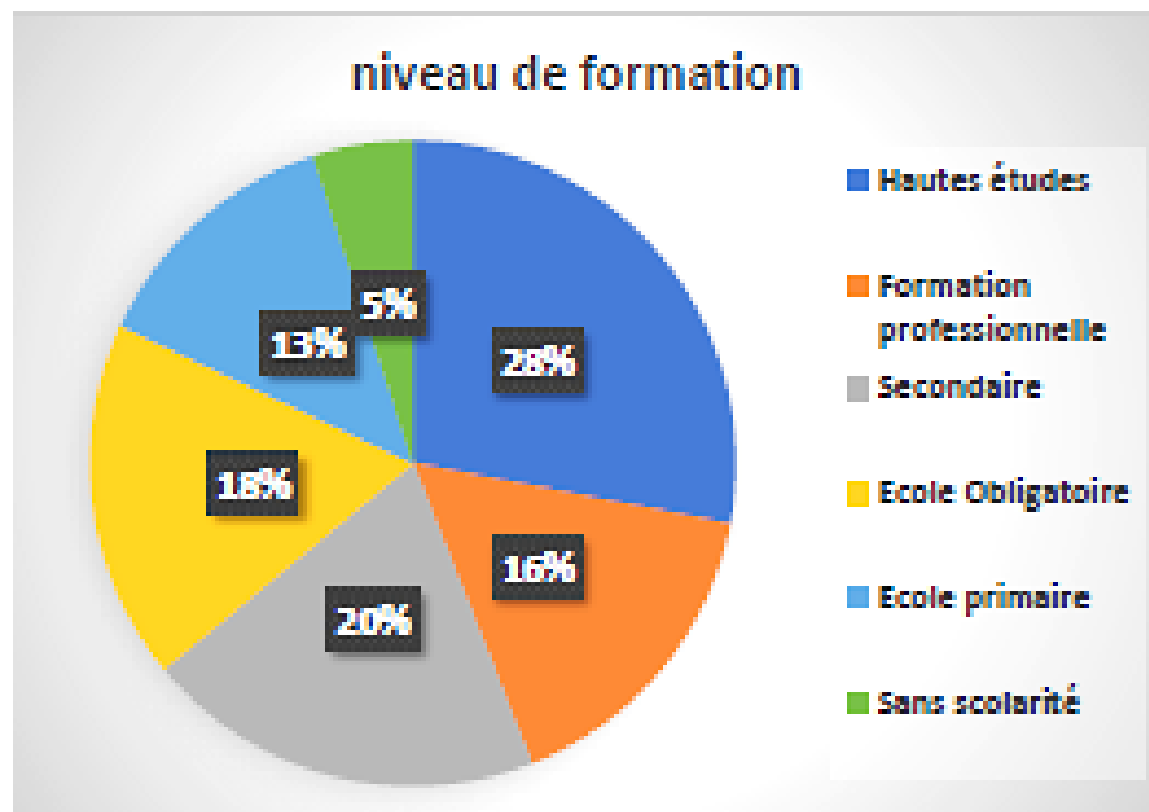


hétérogénéité de la population cible

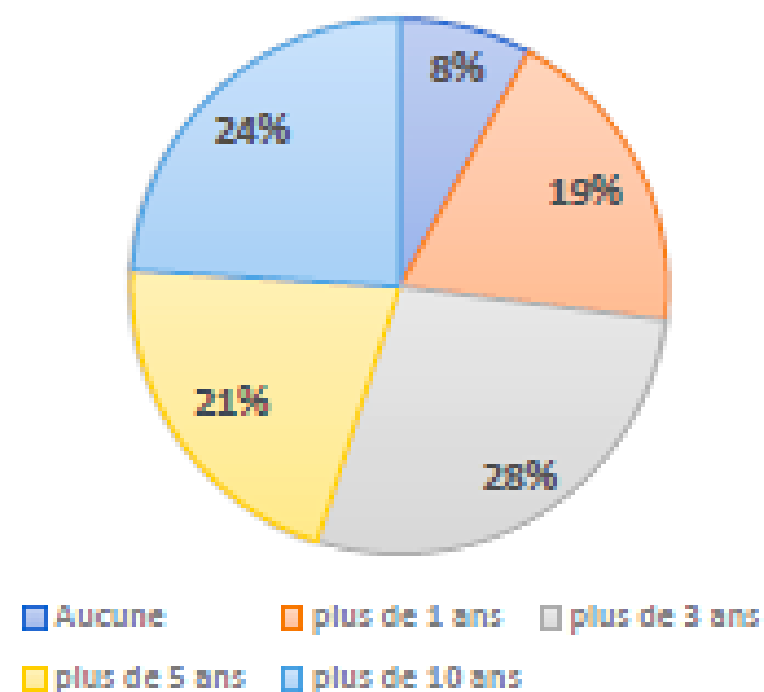
Tenir compte de l'hétérogénéité de la population cible concernée. Nous savons que selon les secteurs économiques, les provenances et les motifs d'arrivée en Suisse, les populations ont des compétences et des besoins différenciés. Ainsi, le dispositif et les projets doivent tenir compte de cinq niveaux de qualification des concernés :

- des jeunes et des jeunes adultes arrivés tardivement
- Femmes
- non-qualifiés
- qualifiés
- hautement qualifiés

Mais des compétences



Expérience professionnelle



Permis S différents caractéristique

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/ukraine/statistiken.html>

Statistiques

[Compétences linguistiques, qualifications professionnelles Taux d'occupation/salaire, indicateurs pertinents pour le marché du travail](#)

[Données sur l'emploi Archives](#)

[Attributions aux cantons Archives](#)

[Demandes de protection Archives](#)

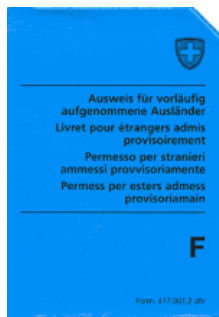
Domaine de l'asile: permis B réfugié, F, S et N

Permis B réfugié



- Permis délivré aux personnes **reconnues en qualité de réfugié** (réfugié statutaire)
- Accès sans restriction au marché de l'emploi et à l'ensemble des domaines professionnels (y compris apprentissage et stages)
- Droit de travailler dans d'autres cantons
- Droit d'être indépendant
- Activité lucrative pas soumise à une autorisation préalable MAIS procédure d'annonce en ligne obligatoire →
https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/arbeit/erwerbstaetige_asylbereich.html

Permis F – admission provisoire



Permis F délivré aux personnes **admisses à titre provisoire** si le départ de Suisse ne peut pas être exigé en raison de divers facteurs (insécurité dans le pays d'origine, guerre, conflit, etc.)

- Admission provisoire accordée pour une durée de **12 mois renouvelables**
- Après 5 ans de séjour, la personne détentrice de permis F peut demander un permis B (sous certaines conditions)
- Accès sans restriction au marché de l'emploi et à l'ensemble des domaines professionnels (y compris apprentissage et stages)
- Droit de travailler dans d'autres canton et d'être indépendant
- Activité lucrative pas soumise à une autorisation préalable MAIS procédure d'annonce en ligne obligatoire https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/arbeit/erwerbstaetige_asylbereich.html

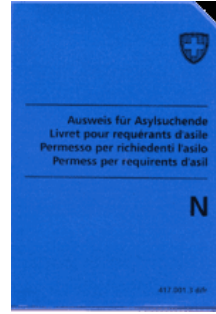
Permis S – protection provisoire



Permis S: **protection provisoire** à des personnes à protéger aussi longtemps qu'elles sont exposées à un danger général grave, notamment pendant une guerre ou une guerre civile, ou lors de situations de violence généralisée

- Octroi de permis S pour les **réfugiés ukrainiens** en raison du conflit armé avec la Russie → décidé par le Conseil fédéral le **11 mars 2022**
- Activité lucrative autorisée sur demande préalable

Permis N – permis pour requérant d'asile



- Permis délivré aux personnes ayant **déposé une demande d'asile** en Suisse pendant la durée de la procédure
- Activité lucrative possible au plus tôt 3 mois après le dépôt de la demande d'asile.
- Autorisation nécessaire **avant le début de l'activité**
- Soumis à des restrictions relatives au marché du travail (priorité des travailleurs indigènes, contrôle des conditions de salaire et de travail)
- Changement d'employeur également soumis à autorisation
- En principe, **pas d'accès à l'apprentissage**

Procédure d'engagement

Autorisation préalable des autorités cantonal compétant

Buts de l'AIS

- Le nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire qui dépendent de l'aide sociale diminue, la croissance des dépenses liées à ce domaine est freinée.
- De bonnes connaissances de la langue favorisent la compréhension dans le cadre de la formation, au travail et dans la vie quotidienne.
- Une main-d'œuvre qui trouve plus rapidement ses marques dans le monde du travail, grâce à une bonne préparation, représente un avantage pour notre économie.
- Une meilleure préparation des jeunes réfugiés à la formation professionnelle du côté de l'intégration soulage le côté de l'éducation.
- Une répartition plus claire des tâches entre les services améliore l'efficacité des processus.
- Une meilleure intégration favorise la cohésion sociale.

L'Agenda Intégration en bref

- **Premières informations et besoins en matière d'encouragement de l'intégration** : tous les R/AP sont conviés à une séance d'accueil pour leur expliquer le processus d'intégration et les attentes à leur égard. Cette séance est suivie d'une première estimation individuelle des ressources (santé, niveau de formation, langue).
- **Conseil et accompagnement** : un service spécialisé travaillant de manière interdisciplinaire dispense un conseil et un accompagnement individuels et professionnels à tous les R/AP pendant le processus de première intégration.

- **Langue** : l'encouragement linguistique est planifié en fonction des besoins individuels pour l'ensemble des R/AP.
- **Aptitude à la formation et employabilité** : une évaluation approfondie du potentiel est prévue pour tous les R/AP âgés de 16 à 49 ans. Des mesures d'intégration ciblées, définies sur la base des résultats de cette évaluation, leur sont ensuite assignées.
- **Vivre-ensemble (intégration sociale)** : des mesures d'intégration sociale sont prévues pour les personnes qui ne peuvent, pour des raisons familiales ou de santé, prendre part aux programmes destinés à améliorer l'aptitude à la formation et l'employabilité.
- **Case Management**: durant tout le processus d'intégration, les personnes seront prises en charge par des structures spécialisées en charge du suivi de leurs parcours.
- **Structures ordinaire**: l'ensemble de l'AIS genevois est conçu pour être mis en œuvre par les structures ordinaires. Il n'y a pas de création de nouvelles structures.

Un investissement profitable – cinq objectifs en matière d'efficacité



Tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire disposent de **connaissances de base d'une langue nationale** trois ans après leur arrivée.



80% des **enfants réfugiés** arrivés en Suisse avant l'âge de quatre ans sont en mesure de **se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile** au moment de commencer l'école obligatoire.



Cinq ans après leur arrivée, **deux tiers** des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire âgés de 16 à 25 ans suivent une **formation professionnelle initiale**.

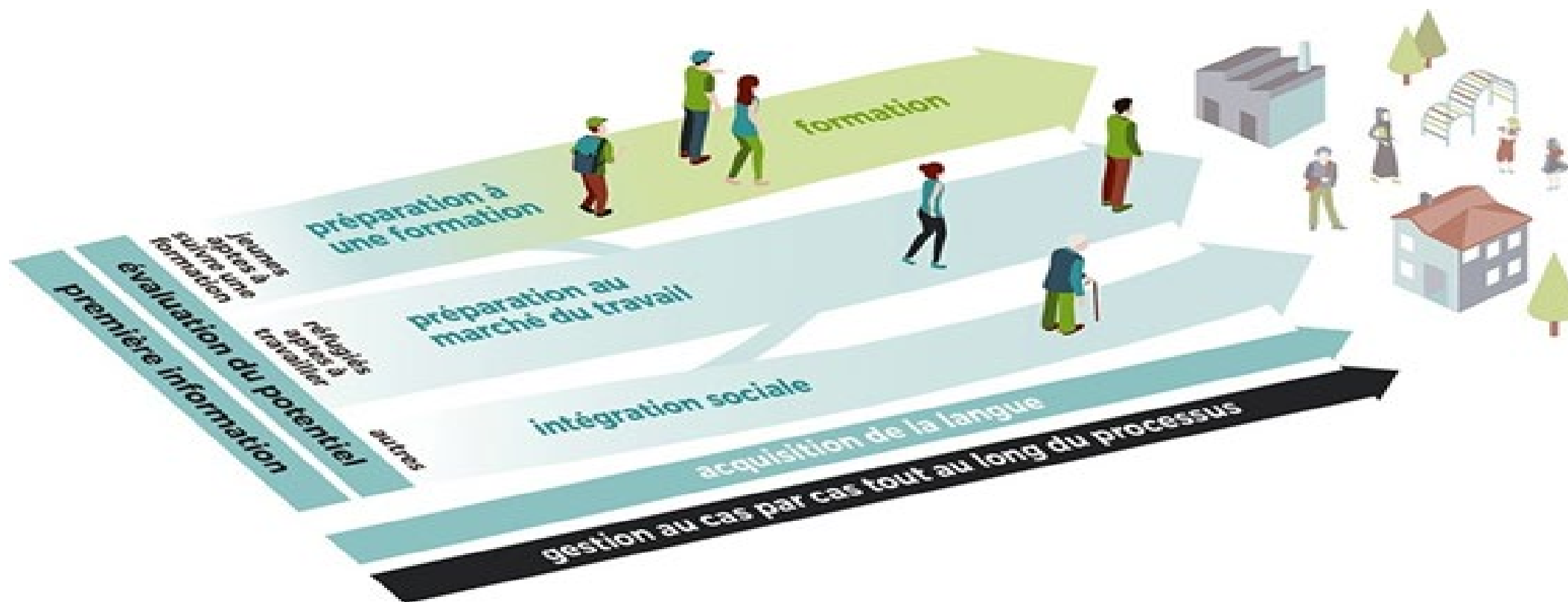


Sept ans après leur arrivée, **la moitié** des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sont durablement intégrés **dans le marché du travail**.



Après quelques années, **tous** les réfugiés et toutes les personnes admises à titre provisoire sont **familiarisés avec les habitudes suisses** et entretiennent des contacts avec la population locale.

Schéma de l'AIS



Bref bilan de situation personnelle

Le bilan de situation a pour objet l'évaluation de:

- La situation personnelle (famille, ressources sociales, logement, disponibilité, permis de conduire)
- La formation, l'expérience professionnelle, l'expérience de travail, les connaissances linguistiques
- Les intérêts, objectifs personnels et motivations, la santé

Les évaluations approfondies sont réalisées lors du stage d'observation et du bilan de compétences.

Intégration sociale spécifique

30 % de la population cible adulte en âge de travailler (de 18 à 65 et plus) ne pourra probablement pas accéder à un emploi ordinaire.

Cette population cible doit être intégrée socialement avec des mesures appropriées, par exemple l'apprentissage du français, des mesures occupationnelles, des mesures dans le cadre de l'assurance invalidité (AI) ou encore des mesures d'intégration sociale dans les communes et/ou les associations.

Formations de base

- Que tous les AP/R capables d'exercer une activité lucrative disposent de compétences linguistiques orales et écrites leur permettant de gérer leur quotidien de manière autonome, d'accéder au marché du travail et au système suisse de formation et de formation continue (A2 – B1, ou plus).
- Que les AP/R dont les chances d'accéder au marché du travail sont restreintes disposent aussi de compétences linguistiques orales et que la langue écrite leur soit familière de manière à pouvoir aborder le quotidien avec un maximum d'autonomie (au moins A2/B1 oral et A2 écrit).

Missions de CM

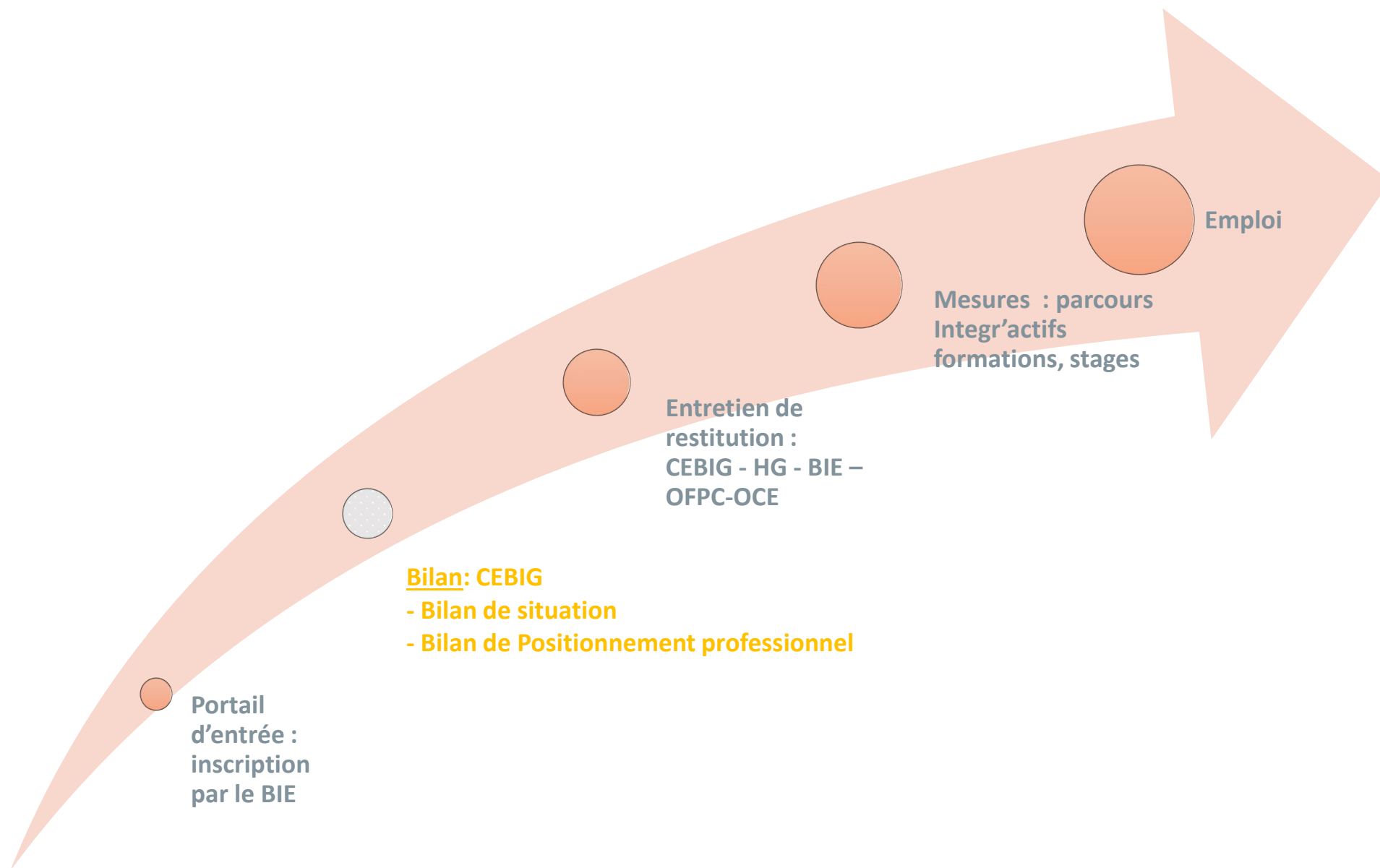
1) Mission du CM "Apprentissage du français et formation de base"

Dans l'application de l'objectif no 3 de l'AIS, notre mission est:

1. Évaluer le niveau de français du candidat AIS au moyen de l'outil FIDE lors d'un entretien individuel.
2. Orienter le participant à un cours de français ou d'alphabétisation (avec un objectif initial de niveau A2) qui répond à ses besoins d'apprentissage et sa situation personnelle.
3. Suite à la décision post-CEBIG, réorienter le participant vers un cours de français (nouvel objectif linguistique ou un cours spécifique oral/écrit) ou orienter le candidat à une formation de base (cours de mathématique, informatique, etc.) selon le projet professionnel ou la formation.

Bilan de compétences et positionnement professionnel

- Un inventaire des activités réalisées au travers des expériences professionnelles et extra-professionnelles, une analyse d'éléments personnels et une confrontation aux positions possibles sur le marché du travail
- Une réflexion liée aux intérêts et motivations de la personne
- Une identification de cibles professionnelles et des mesures à envisager pour une insertion professionnelle
- À la fin du bilan de compétence CEBIG, une séance quadripartite décide les voies à suivre pour le projet d'insertion professionnelle ou de formation



Clarification du profil personnel et professionnel



Synthèse du profil / Analyse des domaines professionnels proposés

Positionnement / Projets d'insertion

Présentation des projets
(MULTIPARTITE)

Formation de base et scolaire: 15 à 19 ans

- L'AIS se donne comme priorité d'accompagner les jeunes arrivés entre l'âge de 15 et 19 ans pour qu'ils acquièrent des compétences de bases diversifiées et afin de leur faire suivre des cursus de formation scolaire, professionnelle ou tertiaire poussés dans le respect des exigences FO18.
- Ce groupe cible est pris en charge par l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II).
- ACCES II (permet d'acquérir toutes les compétences de bases à travers les structures ordinaires adaptées qui sont : Classes d'Accueil (ACC), Accueil Scolaire (ASC), Classes d'Orientation Professionnelle (COP), Classes d'Insertion Professionnelle (CIP)
- Il est à noter que certaines personnes effectuant ACCES II, en cas de formation poussée dans leur pays d'origine, accèdent aussi aux différentes structures suivantes : Centre de Formation préprofessionnelle, Ecole de culture générale, Collège, Examen ECUS pour une entrée dans le programme Horizon Académique

Pour les jeunes arrivés entre 18 et 25 ans n'ayant pas acquis le niveau scolaire secondaire II

- Une minorité peut entrer dans le cursus scolaire ordinaire et acquérir un diplôme reconnu du DIP (Ecole de culture générale, Ecole de commerce, Collège du soir, etc.).
- Le projet de formation professionnelle est défini après un bilan de compétences approfondi établi par le CEBIG. Ce bilan détermine les formations de base et compétences à acquérir qui vont déterminer ces projets.
- Il est à souligner qu'une séance individuelle de restitution et de décision pour la suite a lieu à la fin du bilan CEBIG. Lors de ces séances individuelles, sont présents le BIE, l'OFPC, (18 à 25 ans), l'OCE, l'HG, le candidat et la conseillère du CEBIG. C'est lors de cette séance que les décisions seront prises avec l'attribution du suivi aux différents managers pour la suite du projet.
- Les formations de base doivent tout d'abord viser, dans la mesure du possible, une entrée dans le dispositif de CAP formations (AFP-CFC), à défaut un accès vers l'emploi et le marché du travail.

Formation professionnelle et tertiaire des 18-25 ans

- En ce qui concerne, ce public-cible doit, dans la mesure du possible, pouvoir bénéficier selon ses compétences et exigences légales de:
 - Une formation de base pour accéder, dans la mesure du possible, aux AFP-CFC ;
 - Accès formation certifiant types AFP-CFC et autres ;
 - En cas de formation tertiaire, accéder par le dispositif Horizon académique aux études universitaires, Examens complémentaires des Universités suisses (ECUS), Bachelor, Master, Doctorat, et aux stages de reconnaissance de diplômes et équivalences ;
 - Au préapprentissage d'intégration (PAI) ;

Formation de base, professionnelle ou tertiaire pour les candidats de plus de 25 ans

- ils ont accès aux formations de base du dispositif cantonal (cours de français, lecture-écriture, cours de mathématiques, TIC, conformément à la LFCo, art. 13, al. 1).
- Le projet de formation professionnelle est défini après un bilan de compétences approfondi établi par le CEBIG. Ce bilan détermine les formations de base et compétences à acquérir qui vont déterminer ces projets.
- Il est à souligner qu'une séance individuelle de restitution et de décision pour la suite a lieu à la fin du bilan CEBIG. Lors de ces séances individuelles, sont présents le BIE, l'OFPC, l'OCE, l'HG, le candidat et la conseillère du CEBIG.
- C'est lors de cette séance que les décisions seront prises avec l'attribution du suivi aux différents case-managers pour la suite du projet.
- Un accompagnement adapté avec pour objectif une prise d'emploi avec en option une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou Q+ pour les personnes expérimentées ;
- Reconnaissance de diplôme et d'expérience ;
- Accès au PAI ;
- Formation certifiante AFP/CFC ;
- Des stages de découverte et stage formateur ;
- Des formations de courte durée dans le cadre des Ortras pour les personnes peu ou pas expérimentées ;
- Le dispositif Horizon académique, études universitaires, Bachelor, Master, Doctorat, ou stages de reconnaissance de diplômes et équivalences pour les personnes ayant des formations de niveau tertiaire

Préapprentissage d'intégration PAI

18 – 25 ans

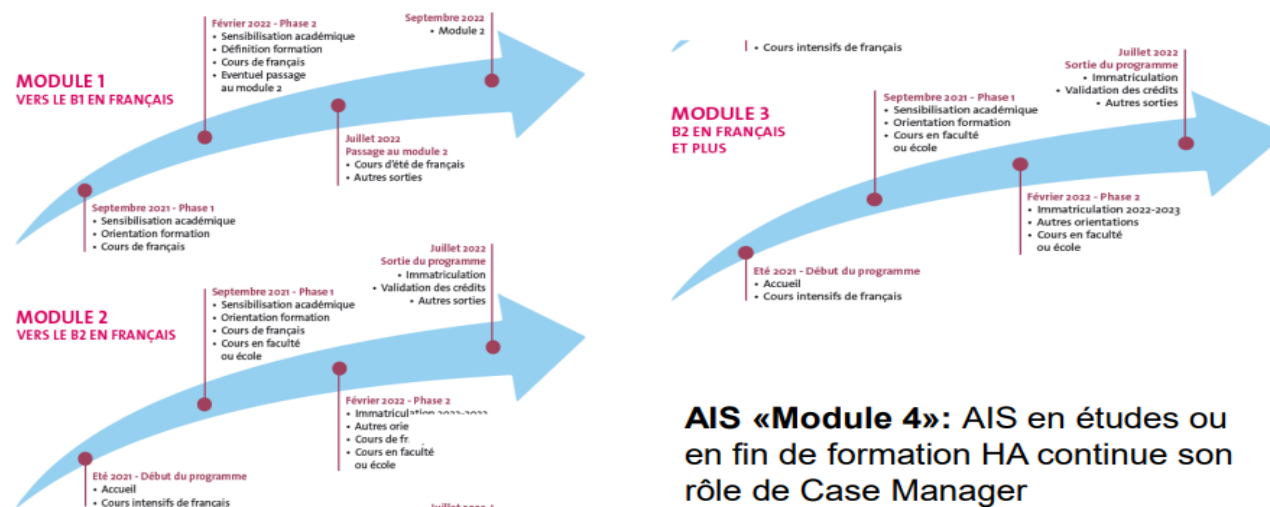
- Permet de préparer une entrée dans l'apprentissage AFP-CFC
- Ou vers l'emploi

25 -35 ans

- Permet de préparer une entrée dans l'apprentissage AFP-CFC ou vers un emploi primaire

Formation Hautes études: HA/UNIGE

- **Distinction entre deux étapes** - Passerelle de préparation aux études (cours de français, intégration sociale et académique, évaluation du potentiel académique, option/filière, sortie, réorientation)
- Processus d'immatriculation et démarrage des études



Insertion professionnelle 18-55 ans

Les mesures qui seront mises en place doivent permettre à ces populations cible d'accéder à un premier emploi en Suisse grâce à :

- Un accompagnement adapté avec pour objectif une prise d'emploi, des stages de découverte et stage formateur
- Des mesures adaptées telles coaching, accompagnement, placement, suivi, etc.



Les cases managements Formations-Emploi AIS - Genève

Formation et insertion professionnelle

Groupe de pilotage
CGAS UAPG BIE OCE OFPC HG
CAP formations DIP UNIGE

Case management général
BIE

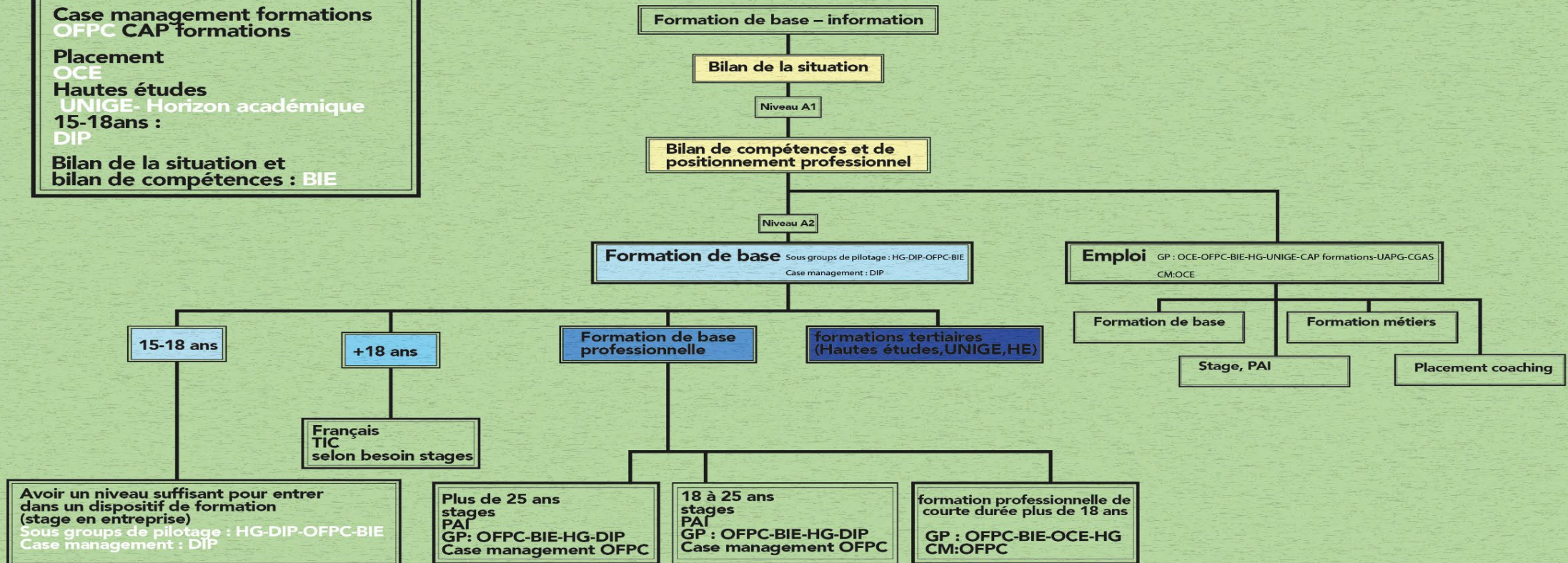
Case management formations
OFPC CAP formations

Placement
OCE

Hautes études
UNIGE- Horizon académique

15-18ans :
DIP

Bilan de la situation et
bilan de compétences : BIE



Confédération: <https://www.kip-pic.ch/fr/pic/agenda-integration/>

Genève: [L' Agenda Intégration Suisse \(AIS\)](#)

Un programme d'aide à l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées

[Le programme genevois de l'Agenda Intégration Suisse](#)

- Fiches d'information multilingues pour les bénéficiaires du programme

[Refugees@work](#)

- Refugees@work est un réseau, un groupe de travail et un espace de partage réunissant des entreprises privées et des institutions publiques. L'initiative promeut l'innovation sociale pour faciliter l'intégration des personnes réfugiées au monde du travail en Suisse romande.
- Refugees@work coordonne également des campagnes de communication à travers lesquelles le réseau met à disposition des entreprises, des associations et des institutions publiques, les informations nécessaires pour faciliter l'engagement des personnes réfugiées.